

# États financiers

Pour l'exercice terminé le  
31 mars 2013



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA



## Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction .....	3
Rapport des auditeurs à la greffière de la Chambre des communes.....	4
État de la situation financière .....	5
État des résultats et de la situation financière nette.....	6
État de la variation de la dette nette .....	7
État des flux de trésorerie.....	8
Notes aux États financiers.....	9



## Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Chambre des communes est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, ainsi que de toute l'information qui s'y trouve.

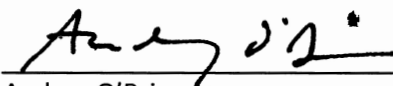
La direction a préparé ces États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, s'il y a lieu, et en tenant compte de l'importance relative. L'information financière présentée pour les *Comptes publics du Canada* concorde avec les présents États financiers.


La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne, ainsi que des pratiques de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations sont menées en fonction des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences de la loi.

La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses États financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant une répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de la Chambre des communes.

À la demande de la direction, ces États financiers ont fait l'objet d'un audit par KPMG LLP, les auditeurs indépendants mandatés par la Chambre des communes.

Au nom de la Chambre des communes,

  
\_\_\_\_\_  
Audrey O'Brien  
Greffière de la Chambre des communes

  
\_\_\_\_\_  
Mark G. Watters, CPA, CA  
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada  
en ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2013



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
160, rue Elgin  
Ottawa (Ontario) K2P 2P8  
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG  
Copieur (613) 212-2896  
Internet www.kpmg.ca

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la greffière de la Chambre des communes

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre des communes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et les états des résultats et de la situation financière nette, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre des communes au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*KPMG s.r.l./SENCRL*

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 18 juin 2013

Ottawa (Canada)



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## État de la situation financière

Au 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer ( <i>note 4</i> )	26 589	19 773
Indemnités de vacances et congés compensatoires	6 481	6 327
Obligations au titre des immobilisations corporelles louées ( <i>note 5</i> )	2 536	3 302
Indemnités de départ des employés ( <i>note 6</i> )	35 528	52 277
Fonds de recherche de la flamme du centenaire ( <i>note 7</i> )	18	19
<i>Total des passifs</i>	<b>71 152</b>	81 698
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse	409	364
Somme à recevoir du Trésor	22 384	14 358
Débiteurs ( <i>note 8</i> )	5 645	6 636
Avances ( <i>note 9</i> )	1 167	713
Stocks aux fins de revente	180	214
<i>Total des actifs financiers</i>	<b>29 785</b>	22 285
<b>Dette nette</b>	<b>41 367</b>	59 413
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	1 149	1 091
Stocks aux fins d'utilisation	2 267	2 098
Immobilisations corporelles ( <i>note 10</i> )	14 230	14 781
<i>Total des actifs non financiers</i>	<b>17 646</b>	17 970
<b>Situation financière nette</b>	<b>23 721</b>	41 443

Obligations contractuelles (*note 11*)

Passif éventuel (*note 12*)

Approuvé par :

Audrey O'Brien  
Greffière de la Chambre des communes

Mark G. Watters, CPA, CA  
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada  
en ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2013



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<i>Budget</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>(note 13)</i>		
<b>Charges</b>			
<b>Fonctionnement</b>			
Salaires et avantages sociaux	326 027	<b>330 561</b>	344 326
Installations	59 257	<b>59 257</b>	59 005
Transport et communications	57 111	<b>42 431</b>	43 660
Services professionnels et spéciaux	20 691	<b>14 419</b>	16 680
Locations	11 088	<b>9 587</b>	9 941
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	4 348	<b>9 167</b>	8 134
Services publics, fournitures et approvisionnements	10 668	<b>8 968</b>	8 429
Information	10 444	<b>6 406</b>	5 941
Amortissement des immobilisations corporelles	5 368	<b>5 368</b>	5 535
Réparation et entretien	6 944	<b>4 832</b>	6 451
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	551	<b>551</b>	829
Autres	120	<b>255</b>	173
<i>Total des charges de fonctionnement</i>	512 617	<b>491 802</b>	509 104
<b>Paielements de transfert aux associations internationales</b>	928	<b>858</b>	886
<b>Total des charges</b>	513 545	<b>492 660</b>	509 990
<b>Revenus</b>			
Services de restauration – ventes	2 033	<b>2 125</b>	1 951
Autres	103	<b>105</b>	74
<b>Total des revenus</b>	2 136	<b>2 230</b>	2 025
<b>Coût de fonctionnement net</b>	511 409	<b>490 430</b>	507 965
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada		<b>(422 246)</b>	(423 942)
Variation de la somme à recevoir du Trésor		<b>(8 026)</b>	(3 226)
Services reçus gratuitement ( <i>note 15 (a)</i> )		<b>(77 880)</b>	(76 979)
Transfert d'immobilisations corporelles de ministères fédéraux		-	(1 682)
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>		<b>(17 722)</b>	2 136
<b>Situation financière nette – début de l'exercice</b>		<b>41 443</b>	39 307
<b>Situation financière nette – fin de l'exercice</b>		<b>23 721</b>	41 443

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



## État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>(17 722)</b>	2 136
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<b>5 372</b>	3 422
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(5 368)</b>	(5 535)
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	<b>(551)</b>	(829)
Produits de l'aliénation des immobilisations corporelles	<b>(4)</b>	(22)
Transfert d'immobilisations corporelles provenant de ministères fédéraux	-	1 682
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>(551)</b>	(1 282)
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	<b>169</b>	106
Variation due aux charges payées d'avance	<b>58</b>	745
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	<b>(18 046)</b>	1 705
<b>Dette nette - début de l'exercice</b>	<b>59 413</b>	57 708
<b>Dette nette - fin de l'exercice</b>	<b>41 367</b>	59 413



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2013	2012
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net	490 430	507 965
<b>Postes sans incidence sur la trésorerie</b>		
Services reçus gratuitement ( <i>note 15 (a)</i> )	(77 880)	(76 979)
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 368)	(5 535)
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(551)	(829)
<b>Variations de l'État de la situation financière</b>		
Augmentation (diminution) de l'encaisse	45	179
Augmentation (diminution) des débiteurs	(991)	3 340
Augmentation (diminution) des avances	454	361
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	58	745
Augmentation (diminution) des stocks	135	115
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(6 816)	(6 545)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(154)	658
Diminution (augmentation) des indemnités de départ des employés	16 749	(3 711)
Diminution (augmentation) du Fonds de recherche de la flamme du centenaire	1	(2)
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<b>416 112</b>	<b>419 762</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 372	3 422
Produits de l'aliénation des immobilisations corporelles	(4)	(22)
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>5 368</b>	<b>3 400</b>
<b>Activités de financement</b>		
Paiements de location d'immobilisations corporelles	959	780
Augmentation des obligations au titre d'immobilisations corporelles	(193)	-
<b>Encaisse utilisée pour les activités de financement</b>	<b>766</b>	<b>780</b>
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>422 246</b>	<b>423 942</b>





# Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 1. Autorisations et objectifs

La **Chambre des communes** est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, la Chambre a l'autorité de gérer toutes les questions financières et administratives par la voie du Bureau de régie interne.

Le **Bureau de régie interne** est le corps administratif de la Chambre des communes; il surveille la gestion financière et l'administration de cette dernière au nom des députés et des Canadiens. Il est présidé par le Président de la Chambre des communes et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

La **greffière de la Chambre des communes** est la secrétaire du Bureau de régie interne et, à titre de haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre, relève du Président de la Chambre.

Les **députés** assument les rôles de législateurs et de représentants élus de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent au sein des comités permanents et des comités spéciaux ou mixtes, car la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Ils font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur parti, et dirigent le travail des bureaux de recherche du parti. Certains députés endossent également d'autres fonctions à titre d'agents supérieurs de la Chambre, tels que le Président, le vice-président, le leader à la Chambre et le whip en chef.

L'**Administration de la Chambre** fournit aux députés élus au cours d'une législature les services de soutien nécessaires et est en permanence au service de la Chambre à titre d'institution en assumant la continuité d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure afin d'appuyer les députés dans le processus démocratique. Elle offre des conseils et du soutien par le biais d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs et juridiques, les services de gestion et de technologies de l'information, de gestion des immeubles, de sécurité, de restauration, des finances, des ressources humaines et de santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et les députés dans leurs rôles de législateur et de représentant des 308 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration de la Chambre comprend six secteurs administratifs qui emploient l'équivalent de 1 863 employés à temps plein et relèvent de la greffière : les Services de la procédure; le Bureau du légiste et conseiller parlementaire; les Services de l'information; les Services de la Cité parlementaire; les Services des finances; et les Services en ressources humaines, planification corporative et communications.



## Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 2. Sommaire des principales conventions comptables

#### (a) Présentation

Les présents États financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### (b) Autorisations parlementaires

La Chambre des communes est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Chambre des communes ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

#### (c) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la Chambre des communes sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada consiste en la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations avec des ministères fédéraux.

#### (d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Chambre des communes et le moment où elle est prélevée du Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Chambre des communes a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

#### (e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

#### (f) Stocks aux fins de revente

Les stocks aux fins de revente sont composés des articles dans les cantines, les cafétérias et la Salle à manger parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du premier entré, premier sorti.



## Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

#### (g) Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation sont composés des matières consommables, du matériel et des fournitures de bureau qui serviront ultérieurement et qui ont une valeur minimale de 50 000 \$. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pour les fournitures de bureau et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.

#### (h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est de 10 000 \$ ou plus sont comptabilisées selon leur coût d'achat. Les articles similaires de moins de 10 000 \$ sont inscrits à titre de charges dans l'État des résultats et de la situation financière nette. La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

<u>Catégorie d'actif</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel informatique et infrastructure	3 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou la durée du bail
Équipement loué	Le moindre de 10 ans ou la durée du bail

#### (i) Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances

Les salaires, les avantages sociaux et les indemnités de vacances sont passés en charges lorsque les droits sont acquis en vertu des conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé selon les conditions d'emploi en utilisant les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre des communes qui sont normalement financées par les autorisations parlementaires des exercices futurs.



## Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

#### (j) Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par les employés est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats des provisions actuarielles des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement du Canada.

#### (k) Prestations de retraite

##### i. Prestations de retraite des employés

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre des communes relativement au régime de pension. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du régime.

##### ii. Prestations de retraite des députés

Les députés admissibles participent à un régime de pension à prestations déterminées en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les comptes de retraite des députés ne figurent pas à l'État de la situation financière de la Chambre des communes puisque le gouvernement du Canada est responsable de ces comptes. Les cotisations de la Chambre des communes à ces comptes sont passées en charges à titre de dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les députés qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.

#### (l) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les Notes aux États financiers.



## Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

#### **(m) Revenus**

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits sous-jacents donnant lieu aux revenus surviennent.

#### **(n) Services reçus gratuitement**

Les services reçus gratuitement de la part de ministères fédéraux pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

#### **(o) Paiements de transfert**

Les paiements de transfert versés aux associations parlementaires et indépendantes internationales sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.

#### **(p) Opérations en devises**

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur au moment où elles ont lieu.

#### **(q) Incertitude liée à la mesure**

La préparation des présents États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation des présents États financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.



## Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 3. Autorisations parlementaires

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été autorisées dans des exercices précédents, dans l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. Ainsi, les résultats nets du fonctionnement de la Chambre des communes diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

#### (a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Coût de fonctionnement net	490 430	507 965
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais sans incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement ( <i>note 15 (a)</i> )	(77 880)	(76 979)
Stocks utilisés	(5 359)	(4 316)
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 368)	(5 535)
Indemnités de départ des employés	16 749	(3 711)
Remboursement de charges des exercices précédents	199	301
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(551)	(829)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(154)	658
Consommation de charges payées d'avance	(1 091)	(346)
Autres	181	134
	<b>(73 274)</b>	<b>(90 623)</b>
<i>Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achats d'immobilisations corporelles	5 179	3 422
Achats de stocks	5 494	4 431
Paiements sur le principal d'immobilisations corporelles louées	959	801
Augmentation des charges payées d'avance	1 149	1 091
Avances émises	-	148
	<b>12 781</b>	<b>9 893</b>
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>429 937</b>	<b>427 235</b>



## Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 3. Autorisations parlementaires (suite)

#### (b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Crédit 5 – Dépenses de fonctionnement	<b>307 991</b>	294 170
Montants législatifs	<b>142 925</b>	152 252
	<b>450 916</b>	446 422
Moins :		
Périmées - Fonctionnement	<b>(20 979)</b>	(19 187)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>429 937</b>	427 235

### 4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Créditeurs – Entités externes	<b>19 413</b>	13 663
Créditeurs – Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	<b>1 977</b>	717
	<b>21 390</b>	14 380
Charges à payer	<b>5 199</b>	5 393
<b>Total des crédoiteurs et charges à payer</b>	<b>26 589</b>	19 773



## Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 5. Obligations au titre des immobilisations corporelles louées

La Chambre des communes a conclu des contrats de location-acquisition pour de l'équipement dont le coût s'élève à 5 071 324 \$ et l'amortissement cumulé à 2 618 403 \$ au 31 mars 2013 (5 129 647 \$ et 1 914 464 \$ respectivement au 31 mars 2012). La Chambre des communes a inscrit une obligation au titre des contrats de location-acquisition de 2 535 573 \$ au 31 mars 2013 (3 302 226 \$ au 31 mars 2012). Les obligations liées aux exercices à venir comprennent les montants suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2013</b>
2014	1 001
2015	999
2016	771
Total des versements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition	2 771
Intérêts théoriques (1,3 % à 12,2 %)	(235)
<b>Total des obligations au titre des immobilisations corporelles louées</b>	<b>2 536</b>

### 6. Indemnités de départ des employés

La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Voici de l'information sur les indemnités de départ au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	<b>52 277</b>	48 566
Charge pour l'exercice	<b>690</b>	19 053
Prestations versées pendant l'exercice	<b>(17 439)</b>	(15 342)
<b>Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice</b>	<b>35,528</b>	52 277

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi. Le calcul de l'obligation au titre des indemnités de départ en cours tient compte de ces modifications.





## Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 7. Fonds de recherche de la flamme du centenaire

Le Fonds de recherche de la flamme du centenaire a pour objet d'offrir des bourses à des personnes handicapées afin de leur permettre de mener des recherches et de préparer un rapport sur la contribution d'une ou de plusieurs personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes ou aux activités du Parlement. Conformément à l'article 3 de la *Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire*, le Fonds de recherche de la flamme du centenaire est crédité de l'argent recueilli près de la flamme du centenaire sur la Colline parlementaire à Ottawa, ainsi que des sommes reçues autrement à titre de dons.

### 8. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Débiteurs – Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	5 134	6 156
Débiteurs – Entités externes	521	490
	5 655	6 646
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(10)	(10)
<b>Total des débiteurs</b>	<b>5 645</b>	<b>6 636</b>

### 9. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Petite caisse pour les députés	297	295
Avances de déplacement et de frais d'études	812	360
Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés de la Chambre des communes	39	39
Avances liées aux frais postaux	19	19
<b>Total des avances</b>	<b>1 167</b>	<b>713</b>



## Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 10. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur Comptable Nette		
	31 mars 2012	Acquisitions	Aliénations	Transferts d'actifs en construction	31 mars 2013	31 mars 2012	Amortissement	Aliénations	31 mars 2013	2013	2012
Matériel informatique et infrastructure	11 983	3 254	(1 012)	-	14 225	8 254	2 297	(1 035)	9 516	4 709	3 729
Logiciels	12 889	606	(640)	44	12 899	10 647	955	(443)	11 159	1 740	2 242
Machinerie et équipement	5 030	184	(437)	-	4 777	4 180	242	(364)	4 058	719	850
Véhicules	1 588	-	-	-	1 588	556	239	-	795	793	1 032
Autre équipement	3 811	145	(73)	-	3 883	2 966	201	(69)	3 098	785	845
Améliorations locatives	6 003	232	(835)	-	5 400	3 366	479	(531)	3 314	2 086	2 637
Actifs en construction	231	758	-	(44)	945	-	-	-	-	945	231
<b>Total partiel</b>	<b>41 535</b>	<b>5 179</b>	<b>(2 997)</b>	<b>-</b>	<b>43 717</b>	<b>29 969</b>	<b>4 413</b>	<b>(2 442)</b>	<b>31 940</b>	<b>11 777</b>	<b>11 566</b>
Équipement loué	5 130	193	(252)	-	5 071	1 915	955	(252)	2 618	2 453	3 215
<b>Total</b>	<b>46 665</b>	<b>5 372</b>	<b>(3 249)</b>	<b>-</b>	<b>48 788</b>	<b>31 884</b>	<b>5 368</b>	<b>(2 694)</b>	<b>34 558</b>	<b>14 230</b>	<b>14 781</b>

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 5 368 333 \$ (5 534 710 \$ en 2011-2012).



## Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre des communes sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services rendus. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2014	2015	2016	2017	2018 et exercices ultérieurs	Total
Baux	153	97	65	57	18	390

Dans le cours normal des activités, la Chambre des communes assume une obligation contractuelle par la voie des garanties fournies en lien avec les baux de bureau de circonscription des députés. Cette garantie couvre jusqu'à trois mois de frais location si le bail est résilié pour diverses raisons opérationnelles. Selon les frais de location qui peuvent être engagés par la Chambre au 31 mars 2013, l'obligation maximale est estimée à 1 773 714 \$ (2 225 958 \$ au 31 mars 2012).

### 12. Passif éventuel

En date du 31 mars 2013, la direction n'a aucune connaissance de réclamation réelle ou éventuelle auprès de la Chambre des communes.

### 13. Chiffres du budget

Les chiffres du budget ont été fournis aux fins de comparaison et ne font pas l'objet d'un audit. En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les normes comptables canadiennes pour le secteur public, les chiffres du budget ont été rajustés aux fins de conformité à la méthode de comptabilité utilisée pour les présents États financiers. La note 3 fournit un rapprochement sommaire entre les méthodes de comptabilité.



## Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 14. Prestations de retraite

#### (a) Prestations de retraite des employés

Les employés de la Chambre des communes participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges de salaires et des avantages sociaux, s'élève à 24 925 955 \$ (25 177 862 \$ en 2011-2012), soit environ 1,7 fois (1,8 fois en 2011-2012) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Chambre des communes par rapport au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

#### (b) Prestations de retraite des députés

Les députés participent à un régime de retraite composé de deux comptes distincts : le compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et les conventions de retraite des parlementaires. Ces deux comptes sont parrainés et administrés par le gouvernement du Canada. À compter de 55 ans, les députés ont droit à une allocation de retraite de base lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires à condition d'avoir versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. L'allocation de base est fondée sur l'indemnité de session moyenne pendant les cinq années où l'indemnité a été la plus élevée; le taux d'accumulation est de trois pour cent de ces indemnités moyennes. Les allocations de base sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

Les députés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges de salaires et avantages sociaux, s'élève à 23 665 459 \$ (25 520 459 \$ en 2011-2012).



## Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 15. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Chambre des communes mène des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

#### (a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes fédéraux. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Installations	<b>59 257</b>	59 005
Secrétariat du Conseil du Trésor – Part de l'employeur des primes d'assurance	<b>18 313</b>	17 644
Ressources humaines et Développement des compétences Canada – Services administratifs liés au traitement des indemnités des accidentés du travail	<b>310</b>	330
<b>Total des services reçus gratuitement</b>	<b>77 880</b>	76 979

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficacité et de prestation économique de programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs de sorte qu'un seul ministère ou organisme fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne figurent pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes.

#### (b) Autres opérations entre apparentés

Les charges inscrites ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Charges – Ministères et organismes du gouvernement fédéral	<b>134 561</b>	137 409



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 16. Charges par fonction

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Députés et agents supérieurs	<b>248 746</b>	261 967
Administration de la Chambre	<b>243 914</b>	248 023
<b>Total des charges</b>	<b>492 660</b>	<b>509 990</b>